



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 11540

Texte de la question

Une majorité d'experts s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la crise de la vache folle est derrière nous. En effet, sur les 8,5 millions de contrôles réalisés en 2001 en Europe, moins de 300 concernaient des animaux à l'abattoir qui auraient pu entrer dans la chaîne alimentaire. Une question reste cependant posée : dans quelle proportion l'ESB s'est-elle transmise à l'homme ? Les derniers recensements font état de 130 cas de la variante humaine, dont 120 en Grande-Bretagne et 6 en France. Certains scientifiques craignent désormais que la maladie ne se transmette de l'homme à l'homme par le biais de la transfusion sanguine et de la greffe d'organes. Ce qui les conduit à demander la mise en place d'une détection systématique de la maladie dans les dons de sang. M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées s'il est dans ses intentions de prendre des mesures en ce sens, comme cela serait hautement souhaitable en vertu du principe de précaution.

Texte de la réponse

Aucun cas de transmission d'une encéphalopathie spongiforme (ESST) par voie transfusionnelle n'a été constaté jusqu'à présent. Néanmoins, cette question fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics depuis plusieurs années car ce risque ne peut être totalement exclu. La mise en place d'une détection systématique de la maladie dans les dons de sang étant actuellement impossible en l'absence de test, plusieurs mesures de précaution ont été mises en place depuis 1992 dans trois directions : la sélection des donneurs (sont ainsi écartées du don de sang les personnes présentant des facteurs de risques vis-à-vis des ESST : antécédent de traitement par l'hormone de croissance extractive, antécédents familiaux de maladies neurodégénératives, signes neurologiques évoquant le diagnostic d'ESST, antécédents d'intervention neurochirurgicale ou d'exploration cérébrale invasive, antécédents de transfusion, de greffe d'organe, tissu ou cellules et donneurs ayant séjourné plus d'un an cumulé au Royaume-Uni entre 1980 et 1996), le mode de préparation et de qualification des produits sanguins (leucoréduction systématique des produits labiles et du plasma destiné au fractionnement, introduction d'une étape de nanofiltration à 15 nanomètres dans la fabrication des médicaments dérivés du sang) et le rappel des produits dans certaines circonstances (lorsqu'une personne suspecte ou atteinte d'ESST se révèle donneur de sang et qu'un de ses dons est intervenu dans la fabrication de médicaments dérivés du sang). Un groupe d'experts multidisciplinaires de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé réévalue périodiquement l'adéquation des mesures prises au regard des données scientifiques les plus récentes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11540

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 octobre 2003

Question publiée le : 10 février 2003, page 969

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8056